

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° 034/2026

**Portant délégation de fonction et signature à
Monsieur Cédric SAVOURET, 5^{ème} Adjoint**

Le Maire de Crégy lès Meaux,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal du 21 mars 2026 fixant à 6 le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 21 mars 2026,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation à Monsieur Cédric SAVOURET,

ARRETE

Article 1 : A compter du 01 avril 2026, Monsieur Cédric SAVOURET est délégué, pour intervenir dans les domaines suivants : développement économique, artisanat, commerces, accompagnement des porteurs de projets, formation et insertion

Il exercera les fonctions suivantes :

- Etude et suivi des missions relatives au développement économique, artisanat, commerces, accompagnement des porteurs de projets, formation et insertion
- Elaboration des dossiers liés au développement économique, artisanat, commerces, accompagnement des porteurs de projets, formation et insertion

Cette délégation entraîne délégation de signature de documents

La signature par Monsieur Cédric SAVOURET des pièces et actes suivants :

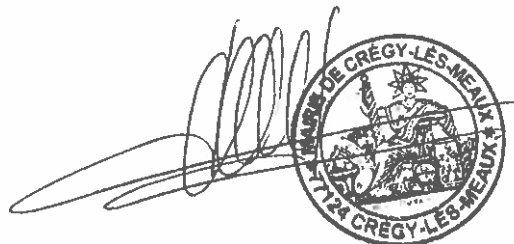
- Tous documents et actes relatifs au renforcement et à la diversification de l'offre commerciale et artisanale sur la commune, au développement économique, à l'accompagnement et à la recherche des porteurs de projets, à la formation professionnelle et l'insertion des jeunes et demandeurs d'emploi dans le monde du travail, des relations avec les partenaires institutionnels (CAF, France Travail, mission locale, communauté d'agglomération)

devra être précédée de la formule suivante : « *par délégation du MAIRE* ».

Article 2 : Le Maire de la commune de Crégy les Meaux, le Directeur Général des services, et le Trésorier de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Copie du présent arrêté sera adressée à M. le Sous-préfet.

Fait à Crégy-lès-Meaux, le 31 mars 2026
Le Maire,
Christophe VAMBRE.

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Christophe Vambre'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains a central emblem featuring a figure holding a staff, surrounded by a sunburst. The text 'MAIRE DE CRÉGY-LÈS-MEAUX' is written along the top inner edge of the seal, and '17124 CRÉGY-LÈS-MEAUX' is written along the bottom inner edge.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/04/2026

Application agréée E-legalite.com